

CR – Réunion du syndicat de l'AFP de la Gittaz

Le 12 janvier 2026

Présents : Bernard SOUCHAL, Fernande AMBIEHL, Sébastien JAY, Carmen JAY, Morgane MARTIN et Pierre DUJEAN

Absents : Laurent DUNAND et Claudine ABROND

Le quorum étant atteint, la séance commence à 17h30.

1. Désignation d'un titulaire

Le président informe le conseil syndical de la démission de Nicole JAY de son poste de titulaire, adressée par courrier le 27 octobre dernier. En conséquence, selon l'article 12 des statuts de l'AFP, et après discussion avec le conseil syndical, le président désigne Pierre DUJEAN pour occuper son poste jusqu'à l'élection d'un titulaire lors de la prochaine assemblée générale. Il justifie son choix par la présence sur place et la connaissance du terrain de ce dernier par rapport à Morgane MARTIN. Il insiste toutefois sur le fait que cette désignation traduit une volonté de construire ensemble et ne doit pas être utilisée à mauvais escient.

2. Vote du budget primitif 2026

Voir délibération n°2026-01.

3. Dénonciation de la convention pluriannuelle de pâturage de Morgane MARTIN

Le conseil est informé que par son courrier du 6 janvier 2026, Morgane MARTIN dénonce sa convention pluriannuelle de pâturage pour cause de cessation d'activité.

Le conseil ne s'oppose pas à cette décision.

4. Protection des plantations CHAUDAN

Lors du dernier conseil syndical, M et Mme CHAUDAN ont sollicité l'AFP pour que leurs parcelles ayant fait l'objet de plantations déclarées auprès de l'Union des Forestiers Privés de Savoie (UFP 73), antérieures à l'AFP, encore jeunes et sensibles au pâturage, soient protégées.

Après présentation par ces derniers, des justificatifs de cotisation auprès de l'UFP 73 depuis 2018 pour les parcelles concernées, le conseil décide d'inclure une clause de protection des plantations des parcelles V 543, V 544 et U 336 dans les conventions concernées. Il s'agit en effet des plus grandes parcelles ou de parcelles en continuité de la parcelle forestière gérée par l'ONF.

Les parcelles U 503 et U 964, aujourd'hui non concernées par une convention, demeureront exclues de toute location agricole à l'avenir.

BS

Afin de ne pas trop miter les secteurs de pâturage, le conseil ne souhaite pas protéger les autres parcelles et invite M. CHAUDAN à procéder à une protection par « Trico », telle que réalisée par l'ONF pour protéger les arbres d'un éventuel pâturage d'origine agricole ou sauvage.

5. Entretien avec Mme Gaëlle LASKOWSKI concernant l'avenir de son exploitation

Madame LASKOWSKI affirme sa volonté de poursuivre son activité agricole sur le secteur de l'AFP en 2026 et d'améliorer l'exploitation des parcelles par rapport à l'année précédente. En effet, le secteur de La Montaz au Plan du douet n'avait pas été suffisamment entretenu.

Elle explique en effet que ses chèvres sont restées à l'intérieur du bâtiment l'été dernier car elle était seule, n'avait pas de chien pour les conduire et que ce troupeau, issu d'un système en stabulation, n'est pas habitué à évoluer en montagne.

Le conseil se prononce en faveur d'une année de test supplémentaire au moyen d'un nouveau prêt à usage d'un an, sous les conditions suivantes :

- Réaliser un débroussaillage des parcelles mécanisables cadastrées 257 U 126 et 127 et 257 U 131 à 139 ;
- Réaliser une visite de début de saison pouvant faire l'objet de prescriptions du conseil syndical
- Intégrer les parcelles anciennement attribuées à Morgane MARTIN car proche de bâtiment d'exploitation ;
- Retrait des îlots de fauche de Prampraz et du Planey ;
- Ne pas pâtrer les parcelles XXX, déclarées auprès de l'Union des Forestiers Privés de Savoie, ayant fait l'objet de plantations antérieures à l'AFP, encore jeunes et sensibles au pâturage.

Par ailleurs, le secteur de fauche des Fontaines sera fauché par Gérard Guillot. Les secteurs de Prampraz et du Planey feront quant à eux l'objet d'un appel d'offre. Toutefois, si cette consultation s'avérait infructueuse, ces secteurs seraient respectivement attribués à Etienne HAURINE et Anne-Christine HALTEL.

Afin d'améliorer les conditions d'exploitation, l'AFP pourra proposer, si le budget le permet, de billonner le bois mort au sol et le mettre à disposition en bord de route. Cela facilitera notamment l'installation des filets.

D'autre part, le conseil prévoit d'accompagner Madame LASKOWSKI pour solliciter toutes les aides auxquelles elle a droit, afin de pérenniser son exploitation, aujourd'hui fragile.

Enfin, Pierre DUJEAN rapport au conseil qu'il existe un bâtiment à Villarenger (parcelles 257 E 566 à 568), raccordé aux réseaux d'eau et d'électricité, dont l'étage appartient à la commune. Aussi, le conseil se rapprochera de la commune pour évoquer l'éventualité d'une rénovation et de l'aménagement d'un appartement pour Mme LASKOWSKI.

6. Préparation de la saison d'estive 2026

Pour la saison d'estive à venir, il conviendra de :

- Procéder au renouvellement du prêt à usage de M. VIGUET-CARIN après consultation de ce dernier ;

BS

- Procéder au renouvellement du prêt à usage de M. Christian BORREL après consultation de ce dernier et seulement sur les parcelles réellement exploitées en 2025 ;
- Demander l'accord écrit du propriétaire de la parcelle 257 V 385 pour l'accès à l'éventuelle future plateforme de Mme HALTEL ;
- Constituer le dossier d'autorisation de captage auprès de la DDTESSP et de l'ARS pour alimenter Mme HALTEL en eau potable pour la fabrication fromagère. Les sources identifiées sont situées au départ de la grande combe, au-dessus de la Blache et au départ du ruisseau du Courbet.

7. Affaires diverses

- La commune a mis son logement pastoral mobile à disposition gratuite de Gaëlle LASKOWSKI jusqu'au 30 avril 2026 au plus tard.
- Le conseil devra se renseigner sur la possibilité d'obtenir des financements d'EDF dans le cadre de la convention pour l'installation et l'exploitation des pylônes électriques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Le président de l'AFP de La Gittaz,

Bernard SOUCHAL

